

Vincent Dubois, « Comment la langue devient une affaire d'État. La défense de la langue française au milieu des années 1960 », in Lagroye (J.), dir., *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 461-474.

En France, la langue est une affaire d'État. Une telle assertion s'impose avec la force de l'évidence que lui confère une histoire nationale au cours de laquelle les liens entre la formation historique de l'État et l'unification linguistique du territoire apparaissent effectivement très anciens et étroits. Un ensemble de points de repères est là pour l'attester. L'édit de Villers-Cotterêts (1539) marque la dimension linguistique du processus de centralisation étatique. La création de l'Académie française (1635) témoigne des relations intenses et précoces qu'entretiennent détenteurs de positions de pouvoir politique et hommes de lettres consacrés — au double sens du terme — à la fixation des règles des belles lettres et du beau langage. Le rapport de l'abbé Grégoire (1794) ou la place accordée à l'apprentissage du français à l'école publique aux débuts de la III^e République illustrent enfin l'importance de la langue dans la diffusion du projet universaliste fondateur de l'identité nationale, et ses usages pour la réalisation de la citoyenneté républicaine.

Second constat d'évidence fréquemment reconduit : “ les Français ” seraient, plus que d'autres, fortement attachés à “ leur ” langue — notamment du fait de l'importance qu'elle revêt pour l'identité nationale. L'on comprendrait ainsi pourquoi dans cette “ nation de grammairiens ”, selon le mot de Georges Duhamel, l'orthographe est constituée en un “ sport national ” dont les “ championnats ” recueillent un impressionnant succès¹. L'on comprendrait plus généralement les raisons des vastes débats qui se déroulent périodiquement à propos des “ langues régionales ”, des réformes de l'orthographe (en 1990 comme en 1900), de la limitation des anglicismes ou, plus récemment, de la féminisation des noms de métier.

Si ces deux constats d'évidence ne sont pas sans fondements, s'en tenir là conduirait toutefois à considérer un peu trop rapidement l'intervention linguistique publique comme un prolongement naturel des liens indissolubles entre la langue et l'État, répondant à un “ besoin ” social préexistant et unanimement partagé. Ce serait là gommer toute la complexité des processus de légitimation dont cette intervention est l'objet et qu'elle sert en retour (Lagroye 1985). Ce serait en outre se cantonner aux “ représentations instituées ” (Lacroix 1985) de l'État et de la langue en lieu et place d'une observation des configurations historiques dans lesquelles l'un et l'autre sont relationnellement institués.

C'est donc à l'étude de ces configurations et de leur diversité que l'on voudrait convier, en montrant à partir de l'une d'entre elles que l'intensité du rapport à la langue et la force de ses liens avec l'État constituent moins des caractéristiques invariantes de la " culture nationale " ⁱⁱ que des produits, historiquement variables, de la conjonction d'évolutions et d'enjeux sociaux multiformes. Contre une lecture réduisant les politiques de la langue à une variable secondaire — voire à une variable dépendante — des transformations linguistiques ⁱⁱⁱ mais aussi contre une analyse faisant de la langue le simple " instrument " d'une volonté politique d'État, l'on voudrait ce faisant montrer que ce sont des processus dépassant les " logiques internes " de " la langue " et de " l'État " qui sont au principe de leur mise en relation.

En adoptant cette posture générale pour analyser la mise en forme de l'intervention linguistique publique au milieu des années 1960, l'on voudrait plus précisément risquer une hypothèse ^{iv}. Celle-ci conduit à considérer que cette politique gouvernementale procède moins de la continuation d'un " héritage " linguistico-politique prédisposant à la politisation des questions de langue — le français comme langue véhiculaire des élites politiques et littéraires européennes, de la diplomatie et des droits de l'homme, de la " mission civilisatrice " des entreprises coloniales, etc. — que des conditions de plus en plus problématiques de la perpétuation d'un tel héritage. Peu à peu, la propension issue de ce passé glorieux à faire de la langue le vecteur de grandes ambitions se mue en une propension à exprimer les craintes inspirées par le changement et l'incertitude dans les termes sublimés de l'univers linguistique. Ce basculement tient à l'ensemble des mutations qui interviennent au cours de cette période tant au niveau international que dans la structure de l'espace social national, et forment la base sociale de ce qui devient le " problème " de la langue française (I). Il se manifeste par des prises de position publiques et la création d'une instance officielle qui font de la " défense de la langue française " leur mot d'ordre (II). Si des questions linguistiques deviennent bien alors affaires d'État, c'est ainsi à la faveur de transformations objectives et de mobilisations collectives, et non parce que " la langue " serait par essence liée à " l'État ".

Fondements sociaux des problèmes linguistiques et traduction linguistique des problèmes sociaux

“ Chaque fois qu’affleure, d’une manière ou d’une autre, la question de la langue, cela veut dire qu’une série d’autres problèmes est en train de s’imposer ” (Gramsci 1996). La proposition générale formulée par Antonio Gramsci s’applique bien au milieu des années 1960 en France. La langue française est alors constituée en objet de débat et d’intervention publique, à la faveur de changements qui n’ont en eux-mêmes rien de linguistique : les évolutions internationales et d’importantes transformations dans la structure de l’espace social national^v.

De tels changements ont ravivé la sensibilité aux enjeux sociaux et politiques des questions linguistiques. Sur le plan international, ils ont conduit à l’identification du “ déclin ” de la France dans le monde et au renforcement de stratégies de valorisation culturelle et linguistique visant à maintenir un crédit symbolique compensant le déficit des vecteurs classiques de la “ puissance ”. Au plan social interne, les mutations intervenues dans la division du travail, l’importance croissante de la certification scolaire et les mutations corrélatives des rapports entre groupes sociaux ont conféré une importance renouvelée à la compétence linguistique comme marqueur social. Ainsi des transformations sociales ont-elles favorisé l’émergence de questions linguistiques ; en sens inverse, les conditions ont pu être réunies pour que ces dernières forment les points de cristallisation et les symboles à partir desquels les transformations sociales ont été appréhendées.

La hantise du déclin international

Les cadres dans lesquels sont structurées les représentations sociales du français s’inscrivent dans les transformations qui ont affecté la place de la France dans l’ordre international. Engagées à partir des lendemains de la seconde guerre mondiale, ces transformations se manifestent tout particulièrement dans la première moitié des années 1960. Elles fondent alors la perception sociale d’une langue menacée, et prédisposent à une construction linguistique de problèmes socio-politiques.

On en retiendra deux principales^{vi}. La décolonisation, tout d’abord, est doublement propice à des inquiétudes et des investissements linguistiques. En premier lieu, l’accès à l’indépendance des anciennes colonies françaises a conduit à l’affaiblissement du statut du français, comme dans les pays du Maghreb engagés précocement dans une politique d’arabisation, ou au moins

à des craintes à cet égard. En second lieu, la fin de l'empire colonial a conduit au développement de stratégies visant à assurer la " présence " française d'une autre manière ; en l'occurrence grâce entre autres à l'usage de la langue française. De ce double point de vue, l'organisation de la " francophonie " comme ensemble linguistico-politique au début des années 1960 est exemplaire de la manière dont les craintes issues de la décolonisation occasionnent dans un même mouvement des tactiques de " défense " d'une langue française qu'on estime menacée et des tentatives de maintien *par* la langue française d'une influence internationale.

Ensuite, l'affirmation des États Unis comme puissance dominante au sein du camp occidental et les tentatives françaises de préservation de l' " indépendance nationale " qui s'ensuivent ne sont pas sans incidences linguistiques. L'intensification des emprunts à l'anglais, engagée dans l'immédiat après seconde guerre mondiale, n'avait jusqu'alors suscité que peu de réactions^{vii}. À partir de la fin des années 1950, ces emprunts sont de plus en plus dénoncés comme les vecteurs d'une nouvelle " colonisation " : celle que les États-Unis feraient subir à la France. Il y a désormais un mot pour désigner ce péril : l'emploi du vocable négativement connoté " franglais " est attesté à partir de 1959. Et ce n'est sans doute pas un hasard si l'intensification des investissements linguistiques de l'État français coïncide avec une politique étrangère marquée par une prise de distance à l'égard des USA. Le Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française est en effet créé en 1966, l'année même où, sur le plan militaire, la France quitte le commandement intégré de l'OTAN, sur le plan économique, un contrôle étatique des investissements étrangers — c'est-à-dire très largement américains — est institué et, sur le plan technologique, le " Plan calcul " est mis en place pour une production indépendante d'ordinateurs. Bien sûr, la " défense de la langue française " pour reprendre l'expression dont l'usage se développe à cette période, ne se fait pas seulement au nom de l'indépendance nationale mais sert aussi la prétention à défendre une culture et des valeurs universelles qui seraient menacées par l' " uniformisation " d'un monde sous domination américaine (Bourdieu 1992 ; Kuisel 1993 : 191-193).

Rapports sociaux et rapports linguistiques

En plus de celles qui affectent la place de la France dans l'ordre international, plusieurs des transformations de l'espace social national qui s'opèrent ou s'engagent en partie au tournant des années 1960 ont contribué à fonder socialement les intérêts sociaux aux questions de langue^{viii}. C'est sur ces transformations que l'on voudrait insister davantage.

Parmi les changements constitutifs de la “ seconde révolution française ” qui commence alors (Mendras 1994), on retiendra ceux qui occasionnent les aspirations sociales nouvelles et les résistances les plus particulièrement liées à des enjeux linguistiques. Il s’agit en premier lieu de l’augmentation de la part relative du capital scolaire dans les modes de reproduction. On peut poser par hypothèse que l’attention aux questions linguistiques est fonction de la durée d’exposition au système scolaire et du rôle de la certification scolaire — et donc linguistique — dans l’accès à des positions sociales. Or les effets de l’allongement de cette exposition et de l’augmentation de la démographie scolaire commencent à se faire ressentir nettement à partir du milieu des années 1960. Le développement dans le temps et dans l’espace social de la transmission des normes scolaires se combine ainsi à l’augmentation continue des exigences et investissements en matière de diplômes pour conférer aux questions de langue une importance sociale grandissante.

À la même période se déroule ce qu’il est convenu d’appeler la tertiarisation de l’économie et de l’emploi. Les activités professionnelles se situent de moins en moins dans le “ monde des choses matérielles ” et de plus en plus dans celui “ des choses humaines ”, où une large part est consacrée à la gestion de relations interpersonnelles et donc à des activités où l’usage de la langue est primordial^{ix}. Le glissement de toute une portion de l’espace social des classes populaires vers les professions intermédiaires et l’ensemble vague des “ classes moyennes ”, à la faveur précisément de l’augmentation du capital scolaire et de la tertiarisation de l’économie, a également modifié le rapport à la langue et la structuration des rapports linguistiques. Toute cette portion de l’espace social est passée, pour le dire vite, de la “ privation ” à la “ prétention ” linguistique. Comme l’a montré William Labov (1976) à propos de la petite bourgeoisie de New York, l’ascension sociale récente est propice à “ l’hypersensibilité linguistique ” (forte propension à identifier les “ mauvais usages ”, y compris les siens) et plus généralement à une “ insécurité linguistique ” qui tient à la conscience qu’ont les nouveaux promus de l’écart qui sépare leurs performances, restées proches de celles des classes populaires, du modèle linguistique des classes supérieures duquel ils aspirent désormais à se rapprocher. Or sans doute cette “ insécurité linguistique ” n’affecte-t-elle pas seulement les pratiques langagières et les usages sociaux du langage, mais aussi, plus largement, le rapport à la langue (*i.e.* à la langue nationale).

De nouvelles “ lignes de front linguistiques ” se sont également ouvertes au sein des catégories dominantes. Les anglicismes forment une nouvelle pierre d’achoppement des concurrences entre le pôle de l’économie privée et celui du public : “ le monde des affaires en France ne croit pas, généralement, à l’utilité de la diffusion de notre langue et de notre pensée ”, regrette le secrétaire général de l’Alliance française Marc Blancpain (1961)^x. C’est plus vrai encore dans les luttes qu’occasionnent la promotion de la bourgeoisie “ moderne ”.

Engagée après la Libération et réalisée dans les années 1960, cette promotion s'est notamment opérée au travers de l'importation de compétences et de technologies sociales en provenance des États-Unis (management, relations publiques, etc.)^{xi} et, avec elles, des termes anglo-américains qui permettent de les exprimer et de les faire valoir (Bourdieu 1979 : 360-361 ; Hagège 1987 : 113 et suiv.). Cette promotion s'est ainsi opérée contre les positions établies de la bourgeoisie possédante, de formation plus classique, d'autant plus prédisposée à lutter contre l' " invasion " des anglicismes que c'est là l'expression linguistique de la concurrence sociale nouvelle à laquelle l'exposent les " parvenus ". Si les questions de langue revêtent en ce cas une telle importance, c'est qu'elles sont intégrées à des stratégies de lutte contre le déclassement.

De manière comparable, la constitution de professions nouvelles à fort capital culturel, dans le secteur scientifique et technique comme ce sera le cas peu après dans la publicité ou l'informatique, s'est accompagnée de la constitution de nouveaux lexiques, promptement dénoncés comme jargons nuisibles par tous ceux qui se sont trouvés dépossédés par la revendication et l'imposition de ces compétences inédites^{xii}.

Le rappel de ces transformations permet sans doute de mieux comprendre le regain d'intérêt pour la langue française, attesté par la " prolifération des dictionnaires correctifs " (Quémada 1968 : 235 ; Combessie 1995) ou le développement des chroniques linguistiques et conseils du " bon usage " dans la presse^{xiii}. Mais ce regain d'intérêt n'intervient pas avec la même intensité et ne s'exprime pas sous les mêmes formes selon les groupes sociaux.

Il concerne en premier lieu les agents sociaux pour qui les transformations en cours sont l'occasion d'une mobilité sociale ascendante : les " cadres de promotion " qui doivent donner des gages de leur " bonne volonté linguistique " et-ou transformer à leur profit les normes langagières en vigueur (Boltanski 1984 : 458-459) ou ce qu'on appellera la " petite bourgeoisie nouvelle ", partagée entre hypercorrection et innovation linguistique (Bourdieu 1979 : 229 et 382 ; 1982 : 54-55 et 84-85). L'on pourrait ainsi penser que, de manière comparable à ce qu'Éric Hobsbawm a montré pour la période 1870-1918, les logiques sociales de constitution de l'intérêt pour la langue nationale renvoient à l'expansion d'une petite bourgeoisie instruite (Hobsbawm, 1992 : 212 et 218). Il faudrait sur ce point disposer d'éléments plus précis pour établir la validité d'une telle comparaison. Plusieurs éléments conduisent cependant à penser que, dans la France des années 1960, les " batailles du nationalisme linguistique " (Hobsbawm) ne sont que de manière secondaire le fait des classes moyennes en ascension grâce à l'instruction. Ce sera davantage le cas au milieu des années 1970 : les organisations de défense des consommateurs, qui recrutent largement dans ces catégories sociales (Pinto 1989), jouent alors un rôle actif dans les débats et dispositifs publics

liés à la “ défense de la langue française ” — ce dont la loi Bas-Lauriol de 1975 est exemplaire^{xiv}. Dans la période qui nous intéresse, cette “ défense ” est plutôt le fait d’agents issus des fractions traditionnelles des classes dominantes. Ceux qui s’y investissent sont de fait largement issus de la grande bourgeoisie traditionnelle que l’on retrouve par exemple dans le champ juridique ou l’armée (cf. *infra*). À l’instar des élites traditionnelles de la fin du XIXe siècle qui, comme Ferdinand Brunetière parlant en leur nom, entendent “ construire un mur de défense de la langue ” contre “ les nouvelles classes sociales qui nuisent à sa qualité et à son image ”, le protectionnisme social des dominants menacés dans leur position par les nouveaux (par)venus passe alors par la “ défense ” de la langue (Brunetière 1881 cité *in* Roselli 1996 : 85). Tout comme la massification du système scolaire nourrit la déploration d’une “ baisse de niveau ” (Baudelot et Establet 1989), les transformations sociales évoquées plus haut ont suscité celle d’une dégradation de la langue et de son usage (Boissino 1981).

L’on comprend ainsi que le pessimisme culturel associé aux positions dominantes qui s’estiment menacées par les changements en cours soit au principe de la formation du “ problème ” de la langue française : les concurrences nouvelles suscitent des craintes pour le maintien de ces positions et le regret d’un lustre perdu qui s’expriment entre autres dans le rappel de la norme (et le rappel à la norme) linguistique liée à l’ordre ancien. L’on comprend plus précisément que ce problème soit formulé en termes de “ déclin ”, la rhétorique du “ déclin de la langue ” servant de parabole pour exprimer et conjurer les risques du déclin social de la bourgeoisie traditionnelle. L’on comprend enfin que les prises de positions en provenance de ces fractions dominantes évoquent si volontiers le maintien de la place du français — et de la France — dans le monde : c’est en quelque sorte l’homologue au plan international du maintien de leur propre place dans l’espace social national^{xv}.

Les transformations socio-historiques, trop rapidement évoquées ici, qui interviennent au milieu des années 1960 tant sur le plan international qu’au sein de l’espace social national entretiennent ainsi un double rapport de détermination avec la constitution de la langue française comme enjeu social et politique : elles créent les conditions objectives propices à l’identification d’enjeux linguistiques et elles sont en même temps propices à la construction *linguistique* des problèmes sociaux.

L'invention d'un impératif politique : “ défendre la langue française ”

C'est effectivement dans cette double logique que l'on peut comprendre l'intensification des prises de positions pour la “ défense du français ” qui fondent leurs succès sur le développement des peurs sociales qu'elles permettent d'exprimer. Et c'est de cette même manière que l'on peut saisir les “ réponses ” politiques qui leur sont données, au travers de l'institution d'une politique étatique de la langue.

La sacralisation de la langue : le français en danger

Les discours des défenseurs du “ bon usage ” sur la langue française et la nécessité d'en préserver la “ pureté ” et, plus généralement, les prises de position (d'hommes de lettres, d'hommes politiques, de savants, etc.) sur les problèmes linguistiques ont une histoire longue et peuvent mobiliser des ancêtres au moins depuis le XVI^e siècle (Trudeau 1992). Les uns et les autres retrouvent cependant une actualité et une intensité nouvelles dans les années 1950 et plus encore à partir de la décennie suivante.

La “ nouveauté ” tient alors moins au contenu de ces discours qu'à la diversification des agents qui les tiennent. Aux intervenants traditionnels, à tous les sens du terme, que sont les membres de l'Académie française et autres défenseurs du classicisme lettré, s'ajoutent en effet toute une série d'autres agents qui ne peuvent pas forcément se prévaloir d'un rôle de gardiens du bon usage : hommes politiques, journalistes ou scientifiques. Il en résulte une propension d'autant plus forte à traiter des questions de langue d'un point de vue autre que “ strictement ” linguistique (si tant est que cela ne soit jamais le cas) et une diversification de leur traitement.

Commençons par en fournir deux exemples, parmi les plus connus. Le célèbre démographe et réformateur Alfred Sauvy publie de nombreux articles exhortant à la défense du français à partir de la fin des années 1950^{xvi}. Il y conjugue les rhétoriques médicale et militaire (contagion, maladie, vigueur, invasion, défense, revanche, etc., de la langue) d'une manière qui n'est pas sans rappeler les discours politiques sur la famille (dont la démographie est partie prenante) tels qu'ils se constituent après la défaite de 1870, et reviennent périodiquement sous des formes plus ou moins renouvelées (Lenoir 1996). Tout comme une population “ saine et nombreuse ”, la “ vigueur ” de la langue et le respect des normes linguistiques seraient constitutifs d'une nation “ en bonne santé ”, et d'autant plus nécessaires que la compétition internationale se fait plus vive. Cette analogie n'est pas fortuite : la langue,

comme la famille, est socialement construite comme un fondement de l'ordre social et de la nation.

Le parcours de René Étiemble, auteur de *Parlez-vous franglais ?* (1964) et figure éponyme du combat contre "l'invasion" de l'anglo-américain est quant à lui significatif des registres multiples qui s'attachent à cette thématique.

Né en 1909 dans une famille modeste, René Étiemble doit son ascension sociale à la méritocratie scolaire : après le lycée de Laval, il entre au lycée Louis le Grand, puis à l'ENS (en même temps que Georges Pompidou) et, après-guerre, devient professeur de littérature française à la Sorbonne. Dans les années 1930, il participe à plusieurs organisations proches du PCF : l'association des Amis du peuple chinois, dont il est secrétaire général en 1934, l'Association des écrivains et artistes révolutionnaires, en 1935-36. Il participe au Congrès des écrivains à Moscou en 1934. Il côtoie alors entre autres André Malraux et Louis Aragon. Il rompt avec le PCF en 1938, et part enseigner à Chicago (1939-1943), puis à Alexandrie (1944-1948). Pendant son séjour aux États-Unis (qu'il décrira plus tard comme "cinq années de cauchemar climatisé", 1964 : 328), il est également attaché à l'Office of war information. Après la guerre, son activité est à la fois littéraire et universitaire. Il collabore à la *Nouvelle revue française* et aux *Temps modernes*, dont il s'éloigne dans les années 1950. Dès la fin des années 1940 et plus encore dans la seconde moitié des années 1950, il consacre une part de son temps à dénoncer le "babélien" et le "sabir atlantique", dans ses cours et dans *Parlez-vous franglais ?*, l'ouvrage paru en 1964 qui donnera une très large audience à ses thèses. Il y mêle, sur un ton polémique et humoristique, dénonciation de l'"impérialisme oppresseur" et culte de "la" langue française, identification des "ennemis de la langue", de la publicité à la sociologie, et de ses "défenseurs", du *Figaro littéraire* à Jacques Audiberti.

Ces prises de positions ne sont pas qu'individuelles. Elles sont également le fait d'un ensemble de groupes qui font de la défense de la langue leur mot d'ordre. Si les premiers se constituent avant-guerre, ils se développent à partir du milieu des années 1950 et surtout dans les années qui suivent (Bengtsson 1968). On ne peut ici qu'en indiquer les principales tendances. La première correspond aux groupements qui se fixent comme tâche l'encadrement des pratiques linguistiques d'une profession ou d'un secteur d'activités. C'est le cas par exemple de l'Association pour le bon usage du français dans l'administration (créée en 1967), ou du Comité d'étude des termes techniques français, créé en 1954 (Chansou 1981). Le deuxième cas de figure renvoie aux groupes "généralistes", qui ont vocation à traiter de l'ensemble des questions de langue en France. C'est le cas de l'Office du vocabulaire français créé en 1952 à la suite de l'Office de la langue française, créé en 1937, dont l'activité avait été interrompue par la guerre. Sous la présidence de l'écrivain Georges Duhamel, l'OVF s'engage notamment dans des propositions d'équivalences pour les termes d'origine anglo-saxonne, établies sur la base des enquêtes conduites par l'intermédiaire de la revue *Vie et langage* (Guillermou 1961 ; Bengtsson 1968 : 29-35). Un troisième pôle est constitué autour de la diffusion du français à l'étranger et-ou de la coopération francophone. Que l'on pense au Comité pour le français langue européenne (1957), aux Biennales de la langue française (1965), ou à l'Office du français universel (Duron 1963). Il y a enfin les regroupements

généralistes qui cumulent défense de la langue sur le plan national et engagement dans les réseaux de la francophonie, dont l'association Défense de la langue française, créée en 1952 sous les auspices de l'Académie française, forme l'un des principaux^{xvii}.

Les prises de position relatives aux problèmes de la langue française en appellent régulièrement à “ la responsabilité de l'État ” et sont, parfois très directement, tournées vers son action. Dans un chapitre intitulé “ Que faire ? ”, René Étiemble s'interroge : “ Libéralisme ou dirigisme ? ” (Étiemble 1964 : 327-346). Selon des logiques différentes, nombre de ceux qui plaident pour une politique de défense du français n'hésitent pas à opter clairement pour la seconde solution. C'est le cas d'Alfred Sauvy, pour les raisons évoquées plus haut. Le juriste Malaurie appelle quant à lui à la constitution d'un “ ordre public linguistique ” (Malaurie 1965). Aurélien Sauvageot exprime une position répandue parmi les linguistes de cette génération (qu'on retrouve par exemple dans les préconisations d'Alain Guillermou) en posant, à partir de la fin des années 1950, les jalons d'un “ dirigisme linguistique ” résolument distingué du “ purisme irrationnel ” et assuré par l'État sous l'autorité des linguistes^{xviii}.

L'officialisation du problème

Apparu pour une large part dans le prolongement de ces prises de position et organisations diverses, l'organisme officiel de défense de la langue (le Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française créé en 1966) marque la reconnaissance et la promotion étatique des “ problèmes ” liés à la langue française.

Cette création est en effet précédée et préparée par les mobilisations que l'on vient d'évoquer, notamment l'Office du vocabulaire français, le Comité d'étude des termes techniques français^{xix}, l'association Défense de la langue française et des intellectuels proches du pouvoir, comme Alfred Sauvy. Avec Défense de la langue française, Sauvy appelle au tout début des années 1960 la création d'une instance centralisée. L'ancien Premier ministre Michel Debré s'en fait l'écho dans l'ouvrage programmatique qu'il publie après son départ du gouvernement :

“ Devant l'invasion des mots nouveaux, des formules étrangères, l'État moderne a un devoir. [...] Un Comité, composé d'un petit nombre de personnalités, pourrait être chargé, après enquête, au cours de laquelle serait demandé l'avis traditionnel de l'Académie, de prohiber l'emploi de certaines tournures. Cette attitude officielle serait un exemple, et, la publicité aidant, aurait de bons effets. Il est utile de donner aux Français le sens de leurs responsabilités à l'égard de la langue française... ” (Debré 1963 : 146)^{xx}.

Le projet est repris par un jeune haut fonctionnaire, fondateur du Comité pour le français langue européenne (Hervé Lavenir de Buffon), qui propose au Premier ministre Georges

Pompidou la création d'un " Haut comité d'études et d'information sur les problèmes que posent la défense et l'expansion de la langue française ". Sur le modèle du récent Haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme (sic), il s'agirait d'un organisme permanent placé sous l'autorité du Premier ministre, dont la mission serait triple : lutte contre l'anglicisation ; adaptation du français " aux nécessités nouvelles " pour qu'il demeure ou redevienne " la grande langue des sciences et techniques " ; promotion du français comme langue véhiculaire de l'Europe. C'est ce projet qui sert de base à la création d'un Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française.

Cette instance intervient comme on l'a vu au moment même où s'affirme de manière générale une politique d'" indépendance nationale " dont la langue est constituée en symbole et en vecteur, plus encore que la culture constituée au même moment en domaine de l'action gouvernementale (Dubois 1999). Sa création marque la spécification et la spécialisation du rôle linguistique de l'État, le traitement des questions linguistiques étant identifié comme fonction à part entière (distingué par exemple des politiques scolaires). Il existait bien, auparavant, des instances centrales engagées dans le traitement des questions liées à la langue, au ministère de l'Éducation nationale avec l'enseignement du français, ou au ministère des Affaires étrangères avec les dispositifs de " rayonnement " culturel et linguistique. Mais, avec le Haut comité, l'ensemble des dossiers linguistiques se trouve pour la première fois rassemblé sous l'égide d'un organisme unique, directement placé sous l'autorité du Premier ministre.

Composé de douze à dix-neuf " personnalités " nommées en Conseil des ministres, le HCDEF se voit confier des missions à la fois nationales et internationales^{xxi}. Se dessinent alors de nouveaux problèmes officiels et de nouvelles fonctions linguistiques de l'État. Outre la traditionnelle coopération internationale, il s'agit désormais de la protection des consommateurs (comme avec l'obligation de notices d'utilisation en français) et surtout de la lutte contre les anglicismes : la création terminologique officielle doit doter la langue française de termes désignant les objets nouveaux et donc éviter le recours à l'emprunt de termes étrangers — c'est-à-dire majoritairement anglo-américains. Le Haut comité traduit de la sorte en " problèmes " précis la préoccupation diffuse de la dimension linguistique de concurrences internationales multiformes. Il apparaît ainsi moins comme l'instrument d'exécution d'une politique que comme une instance de problématisation : plus qu'une " fonction " étatique préalable n'a présidé à la création de cet " organe ", c'est le processus de *fonctionnalisation* (Lacroix, Lagroye 1992 : 11) opéré en son sein qui a conduit à la constitution officielle de " problèmes " et de " fonctions " afférentes.

Cette étatisation reste cependant timide. Le Haut comité demeure bien loin de constituer une grande administration centrale de la langue. Son statut est hybride. Censé remplir une fonction exécutive, il ne dispose que de faibles moyens (moins de cinq agents y sont affectés, avec un budget annuel qui dépasse peu les 200 000 francs de l'époque), et pèse peu face au ministère de l'Éducation nationale ou à l'Académie française. Il fonctionne donc aussi et surtout comme une instance consultative dont les ressources détenues par les membres viennent constituer un capital symbolique utile à l'affichage et la légitimation de l'intervention linguistique de l'État.

Parmi les dix-huit membres nommés en 1966, on ne trouve ainsi pas de hauts fonctionnaires, mais des "personnalités" reconnues dans leur domaine et souvent connues du grand public. En font partie des membres de l'Institut (Robert Courier, secrétaire perpétuel Académie des sciences, Wladimir d'Ormesson, membre de l'Académie française), des écrivains (Maurice Genevoix, Henri Quéffelec, Christine de Rivoyre), un éditeur (Jérôme Lindon), une comédienne célèbre (Edwige Feuillère), Fernand Braudel, des scientifiques et médecins exerçant ou ayant exercé des responsabilités institutionnelles (Pierre Auger, ancien directeur de l'Organisation européenne de recherches spatiales, Jean Bernard, médecin et membre du comité consultatif de la recherche scientifique, Henri Laugier, ancien directeur du CNRS) des linguistes (Georges Gougenheim, Alain Guillerrou), le Secrétaire général de l'Alliance française (Marc Blancpain).

Plus qu'il ne constitue une administration linguistique exerçant une "police de la langue", le HCDEF contribue alors à réaffirmer la place de l'État comme centre de forces autour duquel se constitue l'espace multipolaire où sont discutées et disputées les questions de langue et vers lequel convergent les multiples intérêts et concurrences dont elles sont porteuses.

*

En ce qu'elle constitue à la fois un moment de cristallisation des intérêts sociaux attachés à la "langue française" et d'affirmation du rôle linguistique de l'État, la période du milieu des années 1960 nous a permis de montrer comment les "évidences" de l'attachement des Français à leur langue et de l'intervention publique en la matière étaient constituées dans des conjonctures et des rapports de force, dont les éventuelles rééditions sous d'autres formes (à la fin du XIXe siècle ou au milieu des années 1990) appellent la comparaison historique et non le constat trop rapide d'une simple continuité de la culture nationale. En reposant de cette manière la question de la langue nationale, constitutive de l'État en même temps qu'instituée par lui, produite dans et pour des concurrences entre groupes sociaux en même temps que métaphore du social, on espère avoir indiqué plus largement les apports possibles d'une sociologie des politiques linguistiques à une analyse de la "société du politique".

Références citées

- Baudelot Christian, Establet Roger, 1989, *Le niveau monte. Réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles*, Paris, Seuil.
- Blancpain Marc, 1961, " Le français, langue universelle ou idiome national ? ", *Revue des deux mondes*, 1^{er} novembre, p. 37-47 ; 15 novembre, p. 191-205.
- Blancpain Marc, 1973, *En français, malgré tout...*, Paris, Grasset.
- Boissino Alain, 1981, " Le niveau baisse : vrais et faux problèmes ", *Le français aujourd'hui*, 53.
- Boltanski Luc, 1984, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit.
- Bourdieu Pierre, 1979, *La distinction*, Paris, Minuit.
- Bourdieu Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- Bourdieu Pierre, 1992, " Deux impérialismes de l'universel ", in Fauré (C.), Bishop (T.), dir., *L'Amérique des Français*, Paris, François Bourin, p. 149-155.
- Calvet Louis-Jean, 1996, *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF.
- Chansou Michel, 1981, *Recherche sur la planification linguistique en français contemporain : le Comité d'étude des termes techniques français et l'emprunt linguistique*, Thèse de doctorat en linguistique, Université Paris Nord.
- Chaurand Jacques, 1998 (1969), *Histoire de la langue française*, Paris, PUF.
- Cohen Marcel, 1947, *Histoire d'une langue : le français*, Paris, éditions d'hier et d'aujourd'hui.
- Combessie Jean-Claude, 1995, " Le dictionnaire : usages sociaux et qualités de la langue. Contribution sociologique à un débat ", in Éloy (J.-M.), dir., *La qualité de la langue ? Le cas du français*, Paris, Honoré Champion, p. 123-141.
- Debré Michel, 1963, *Au service de la nation. Essai d'un programme politique*, Paris, Stock.
- Dubois Vincent, 1999, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin.
- Dubois Vincent, 2001, " La langue, ressort et enjeu de la force symbolique de l'État ", in *Action publique et processus d'institutionnalisation*, mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Université de Paris I, 2001, p. 45-147.
- Duron Jacques, 1963, *Langue française, langue humaine*, Paris, Larousse.
- Elias Norbert, 1991, " Les transformations de l'équilibre nous – je ", in *La société des individus*, Paris, Fayard, p. 205-301.
- Étiemble René, 1964, *Parlez-vous franglais ?*, Paris, Gallimard.
- Feschet Valérie, 1998, " Les délices de l'orthographe ou la passion des Français pour la "dictée de Pivot" ", in Bromberger (C.), dir., *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictées*, Paris, Bayard, p. 189-217.
- Guillermou Alain, " L'office du vocabulaire français et la défense du français ", *Vie et langage*, 106, 1961, p. 47-51.
- Hagège Claude, 1987, *Le français et les siècles*, Paris, Odile Jacob.

- Kuisel Richard F., 1993, *Seducing the French : the Dilemma of Americanization*, Berkeley, University of California Press.
- Gramsci Antonio, 1996, “ Cahier 5 ”, in *Cahiers de prison, I*, Paris, Gallimard.
- Gueunier Nicole, 1985 ; “ La crise du français en France ”, in Maurais Jacques (dir.), *La crise des langues*, Paris-Québec, Le Robert, p. 3-38.
- Hobsbawm Éric, 1992, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard.
- Labov William, 1976, “ L’hypercorrection de la petite bourgeoisie comme facteur de changement linguistique ”, in *Sociolinguistique*, Paris, Minuit, p. 189-211.
- Lacroix Bernard, 1985, “ Ordre politique et ordre social ”, in Grawitz (M.), Leca (J.), dir., *Traité de science politique*, tome 1, Paris, PUF, p. 469-565.
- Lacroix Bernard, Lagroye Jacques, 1992, “ Introduction ”, *Le Président de la République. Usages et genèses d’une institution*, Paris, Presses FNSP, p. 7-12.
- Lagroye Jacques, 1985, “ La légitimation ”, in Grawitz (M.), Leca (J.), dir., *Traité de science politique*, tome 1, Paris, PUF, p. 395-468.
- Lapierre Jean-William, 1988, *Le pouvoir politique et les langues : Babel et Léviathan*, Paris, PUF.
- Lenoir Remi, 1996, “ La famille, une affaire d’État. Les débats parlementaires concernant la famille (1973-1978) ”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 113, p. 16-30.
- Malaurie M. 1965, *Le droit français et la diversité des langues*, Paris, Clunet.
- Mauger Gérard, Fossé-Poliak Claude, Pudal Bernard, 1999, *Histoires de lecteurs*, Paris, Nathan.
- Mendras Henri, 1994, *La seconde Révolution française, 1965-1984*, Paris, Gallimard.
- Pinto Louis, 1989 (1985), *La constitution du “ consommateur ” comme catégorie de l’espace public*, Paris, CSU.
- Quémada Bernard, 1968, *Les dictionnaires du français moderne, 1539-1953*, Paris, Didier.
- Quémada Bernard, 1984, “ Les réformes du français ”, in Fodor (I.), Hagège (C.), dir., *La réforme des langues, histoire et avenir*, Hamburg, Helmut Buske Verlag, Vol. III, p. 79-117.
- Roselli Mariangela, “ Le projet politique de la langue française. Le rôle de l’alliance française ”, *Politix*, 36, 1996, p. 73-94.
- Bengtsson Sverker, 1968, *La défense organisée de la langue française : étude sur l’activité de quelques organismes qui depuis 1937 ont pris pour tâche de veiller à la correction et à la pureté de la langue française*, Acta Universitatis Upsaliensis, Studia Romanica Upsalensia 4, Uppsala
- Sauvageot Aurélien, 1962, *Français écrit, français parlé*, Paris, Larousse.
- Thérive André, 1954, *Libre histoire de la langue française*, Paris, Plon.
- Traimond Bernard, 2001, *Une cause nationale : l’orthographe française*, Paris, PUF.
- Trudeau Danielle, 1992, *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Minuit.

Notes

ⁱ En 1996, 385 000 inscriptions ont été enregistrées lors des épreuves éliminatoires de ces championnats, dont la finale est diffusée à la télévision. Cf. Feschet 1998. Voir également Traimond 2001.

ⁱⁱ Il faudrait ici pouvoir donner des éléments de comparaison avec les politiques linguistiques d'autres pays. Faute de place, on se contentera de renvoyer aux synthèses informatives mais fort peu sociologiques de Lapierre (1988) et Calvet (1996), et aux références présentées dans Dubois (2001).

ⁱⁱⁱ Lecture proposée parfois très explicitement dans les "histoires de la langue" rédigées par des linguistes.

^{iv} Hypothèse dont ce texte, encore largement programmatique, ne peut prétendre présenter un travail systématique de validation.

^v Voir à ce propos les propositions formulées dans Combessie 1995.

^{vi} On pourrait y ajouter les craintes suscitées par la construction européenne : l'année même de la signature du traité de Rome instaurant une communauté économique européenne (1957) un Comité international pour le français langue européenne est fondé à Paris, à l'initiative notamment de hauts fonctionnaires et de parlementaires. Ce n'est toutefois que bien plus tard, notamment au moment de la ratification du traité de Maastricht, qu'une relation forte entre les transformations engagées par l'intégration européenne et les investissements politiques dans la défense du français peut être établie.

^{vii} À cette période, les principales synthèses de linguistes sur l'état du français (Cohen 1947 ; Thérive 1954) ne mettent pas particulièrement en avant, au contraire, une quelconque invasion des anglicismes.

^{viii} On trouvera quelques pistes en ce sens dans Gueunier 1985 : 5-9 et 26-33. Les transformations évoquées ici dépassent bien sûr la période étudiée ici.

^{ix} On emprunte cette distinction reprise de Durkheim à Mauger *et. al.* 1999.

^x Marc Blancpain, né en 1909, est d'abord enseignant à l'étranger (école internationale de Genève, lycée français du Caire). À la Libération, il fait de la radio et participe au *Parisien libéré*, dans lequel il publie notamment des "billets" sur la langue. Proche de Georges Duhamel, il devient ensuite secrétaire général de l'Alliance française. Il obtient en 1961 le prix du Rayonnement français pour l'ensemble de son œuvre et de son action. Voir notamment Blancpain 1973.

^{xi} Cf. Boltanski 1984 : 155-236.

^{xii} Voir par exemple Étiemble René, *Le jargon des sciences*, Paris, 1966 ; Guilbert L., "Anglomanie et vocabulaire technique", *Le français moderne*, 1959, cités in Chaurand 1998 : 108.

^{xiii} Voir à cette période les chroniques d'Albert Dauzat, de Robert Le Bidois, puis de Jacques Cellard dans *Le Monde*. On ne dispose pas d'informations précises sur le début des années 1960, mais pour la seconde moitié de la décennie, Bernard Quémada note que "De 1966 à 1970, par exemple, douze quotidiens, sept hebdomadaires et trois revues mensuelles totalisent près de huit mille rubriques dans des chroniques régulières, le plus souvent prescriptives". Quémada 1984 : 100.

^{xiv} On se permet, faute de place, de renvoyer sur ce point à notre travail (Dubois 2001 : 95-96 pour la loi Bas-Lauriol).

^{xv} Sur les possibles homologues entre relations internationales et relations entre positions sociales, voir Elias 1991 : 205-301.

^{xvi} Pour s'en tenir à la période qui nous intéresse, cf. par exemple Sauvy Alfred, " Pour une revanche de la langue française ", *L'Express*, 15 mars 1957 ; " Destruction et rénovation de la langue française ", *Revue de Paris*, mars 1963, p. 12-23 ; " Menaces sur la langue française ", *Revue de Paris*, novembre 1963, p. 37-47.

^{xvii} Voir " Quarante ans de Défense de la langue française ", *Le Figaro*, 20 décembre 1992. Cf. également la revue *Défense de la langue française* éditée par l'association.

^{xviii} Voir sa série d'articles publiés dans *Vie et langage* : " Pour ou contre le dirigisme en matière de langue ", 72, 1958, p. 114-117 ; " Dirigisme et purisme ", 85, 1959, p. 200-203 ; " Pour un dirigisme linguistique ", 86, 1959, p. 261-264 ; " Qui dit la loi ? ", 87, 1959, p. 315-317 et Sauvageot 1962.

^{xix} Qui cumule autorité scientifique (avec les linguistes Alain Guillerrou et Aurélien Sauvageot), soutien de l'Institut et forte proximité aux institutions publiques et para-publiques (il est présidé par le directeur de Gaz de France, placé sous le patronage de grands commis de l'État comme Francis Perrin, ancien haut commissaire à l'énergie atomique, et lié à l'association française de normalisation, AFNOR).

^{xx} Outre ses orientations politiques dans le sens d'une forte exaltation nationale, les dispositions personnelles de Michel Debré, auteur de nombreux ouvrages, (il sera élu à l'Académie française en 1988), ne sont sans doute pas sans lien avec son traitement des questions de langue. Il était, avec Sauvy, intégré aux milieux technocratiques de la fin des années 1930.

^{xxi} Cette création, présentée au conseil des ministres en octobre 1965, est opérée par le décret du Premier ministre n° 66-203 du 31 mars 1966 (*JO* du 7 avril 1966) qui en fixe les missions : " étudier les mesures propres à assurer la défense et l'expansion de la langue française ; établir les liaisons nécessaires avec les organismes privés compétents, notamment en matière de coopération culturelle et technique ; susciter ou encourager toutes initiatives se rapportant à la défense et à l'expansion de la langue française " (article 1). La séance inaugurale a lieu le 29 juin 1966.